

MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2018

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : 15 Date de convocation : 02/02/2018

en exercice : 14 Date d'affichage : 07/02/2018

qui ont pris part au vote : 11

L'an deux mil dix-huit, le six février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire

- Etaient présents : Frédéric ACX, Didier BRULHARD, Jean-Louis COVET, Rachid DAHCHOUR, Annick DECAMP, Jean-Jacques LENAERT, Jacqueline LUCAS, Vincent MALAVIALLE, Dominique MARTIS, Patrice OUACHEE, Pascale VASSEUR.

- Absents : Myriam GILLIOT, excusée, Dominique OUACHEE et Carole PODSADNI.

a été élu secrétaire de séance : Frédéric ACX.

Les deux derniers procès-verbaux du conseil municipal du 17 octobre 2017 et du 5 décembre 2017 ont été transmis aux membres du conseil municipal. Ils sont approuvés, à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018/01 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONTRAT DE RURALITE POUR LA SALLE INTERGENERATIONNELLE.

La communauté de communes a demandé aux communes de préciser les opérations à inscrire au contrat de ruralité 2018. Madame le Maire propose que la construction de l'espace intergénérationnel soit maintenue en modifiant le montant revu avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit un coût de 271 770€ HT soit 326 124€ TTC. Elle propose également d'inscrire une deuxième opération : construction d'un centre d'accueil périscolaire pour un montant de 429 230€ HT soit 515 076€ TTC. Le taux de subvention demandé est de 30% sur les deux programmes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de présenter les deux dossiers de demandes de subvention au contrat de ruralité 2018 pour l'espace intergénérationnel pour 271 770€ HT et la construction d'un centre d'accueil périscolaire pour 429 230€ HT.

DEMANDE à Madame le Maire d'actualiser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'espace intergénérationnel.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ces affaires et à monter les dossiers correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2018 POUR LA 3EME CLASSE .

Le dossier de subvention n'est pas prêt pour délibérer sur la demande de subvention. Ce point est reporté.

DELIBERATION N°2018/02 : ACHAT DE MATERIEL AVEC LA COMMUNE DE REMY DANS LE CADRE DU PROGRAMME ZEROPHYTO

Dans le cadre du programme « zérophyto » de la communauté de communes, les communes de Moyvillers et de Rémy ont décidé d'acquérir en commun un désherbeur STEAMTEC. La Société ENTECH qui le commercialise a adressé à Rémy un devis d'un montant de 24 995€ HT soit 29 994€ TTC. L'Agence de l'Eau propose une aide financière aux acquisitions du programme zérophyto à hauteur de 50%. Les communes établiront entre elles une convention d'investissement et d'utilisation du matériel. La commune de Rémy, principale utilisatrice (75%), sera chargée de réaliser l'acquisition. Ainsi il est prévu que Moyvillers soit utilisatrice à hauteur de 25%. Elle supportera donc le coût de 6 248,75€ HT dont 50% de subvention soit 3 124,38€ HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'ENGAGE à partager l'acquisition, le prix et l'utilisation comme cité ci-dessus

ACCEPTE la signature de la convention liée à l'acquisition et à l'utilisation de ce matériel

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION N°2018/03 : ADHESION OU NON AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES POUR LE BALAYAGE DE LA COMMUNE

Si la communauté de communes crée un groupement de commande pour le balayage des voiries, qu'elle n'a plus le droit de prendre en charge dans les centres-bourgs, la commune envisage d'adhérer à ce groupement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à ce groupement.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION N°2018/04 : MODIFICATION N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AVEC LA SAUR POUR L'EAU POTABLE

Dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'eau potable, il est mentionné un compte de « renouvellement électromécanique ». Il est proposé de modifier l'intitulé pour une utilisation plus large en compte de « travaux ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification de l'intitulé du compte « renouvellement électromécanique » en compte de « travaux ».

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION N°2018/05 : VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE PAR LA SAUR

Jusqu'à présent la vérification des hydrants était assurée par les services d'incendie et de secours. Un contrôle visuel est toujours effectué par ces services. Cependant un contrôle de pression et de débit doit être effectué par la collectivité tous les deux ans comme prévu dans le règlement départemental de défense incendie. La SAUR nous propose d'assurer ce service pour un montant de 65€ HT par poteau ou bouche.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de SAUR France pour la vérification des hydrants de la commune pour un montant de 65€HT par poteau ou bouche.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION N°2018/06 : ENCAISSEMENT DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Pour éditer le bulletin municipal de fin d'année, la commune fait appel aux entreprises et aux commerçants locaux pour y insérer un encart publicitaire.

Les tarifs sont les suivants :

- Petit taille : 50€ minimum
- Grande taille : 100€ minimum

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'encaissement des sommes versées par les annonceurs.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- RPI : effectifs 2018/2019 :

Pour la prochaine rentrée, 136 élèves sont inscrits à ce jour soit un de moins que l'année précédente. Actuellement, il n'est plus envisagé de fermeture de classe au sein du RPI.

- Théâtre « La Bourlingue »

Suite à la demande de la troupe de théâtre « la Bourlingue », le conseil municipal accepte de mettre à sa disposition une salle de la mairie pour cinq répétitions. La troupe offrira au Médiouvillarois une représentation théâtrale le mardi 22 mai 2018 à la salle municipale.

- Contrat de travail de Ludovic GOSSENT

Des contacts sont en cours avec Pôle Emploi pour le renouvellement de son contrat de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le registre est signé par les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2018

Délibérations :

- 2018/01 : demandes de subventions au contrat de ruralité pour la salle intergénérationnelle
- 2018/02 : Achat de matériel avec la commune de Remy dans le cadre du programme ZéroPhyto
- 2018/03 : Adhésion ou non au groupement de commande de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pour le balayage de la commune
- 2018/04 : Modification N°1 au contrat de Délégation du Service Public avec la SAUR pour l'eau potable
- 2018/05 : Vérification des poteaux incendie par la SAUR
- 2018/06 : Encaissement des encarts publicitaires pour le bulletin municipal

Signatures des membres du Conseil Municipal :

Frédéric ACX		Jacqueline LUCAS	
Jean-Louis COVET		Vincent MALAVIALLE	
Didier BRULHARD		Dominique MARTIS	
Rachid DAHCHOUR		Dominique OUACHEE	Absent
Annick DECAMP		Patrice OUACHEE	
Myriam GILLIOT	Absente	Carole PODSADNI	Absente
Jean-Jacques LENAERT		Pascale VASSEUR	